

Identification de l'organisme qui passe le marché : A.G.E.F.M.A. Association de Gestion de l'Environnement de la formation en Martinique, Immeuble Foyal 2000, Rue du Gouverneur Ponton, 97200 Fort de France

Objet du marché : LOCATIONS, MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET CURATIVE ET SERVICES ASSOCIÉS DE 3 COPIEURS MULTIFONCTIONS POUR LES SERVICES DE L'AGEFMA

Durée du marché : La durée du marché est de 3 ans

Nombre et consistance des lots : 1 : Copieur type production

2 : Copieurs type bureautique

Procédure de passation : Procédure adaptée

Modalités d'attribution : Conformément au décret n°2019-33 du 18 janvier 2019, le candidat n'est plus tenu de produire les pièces détaillées aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du code de la commande publique, notamment :

? Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents

? Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254.2 à D. 8254-5 du code du travail

? Un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ou un document équivalent

Critères de sélection : 1 - Le prix : 40 %

Les prestations font l'objet :

- de prix forfaitaires pour ce qui est de la location
- de prix unitaires pour ce qui est de la maintenance.

Dans le cadre de la notation, ils sont pris en compte pour les valeurs indiquées dans les devis estimatifs quantitatifs.

La note 10 est attribuée à l'offre la plus basse sur la période de location. Les autres offres sont notées selon la formule :

$(\text{Offre la plus basse}/\text{offre proposée}) \times 10$

2 - Les caractéristiques fonctionnelles : 10 %

Elles sont évaluées sur la base de la simplicité, la facilité, d'utilisation des matérielles proposés.

Les caractéristiques fonctionnelles concernent :

- l'interface homme-machine
- l'utilisation en télécopie,
- l'utilisation en copie dans les différentes options possibles,
- L'utilisation en mode scan vers différents supports
- La passation de commande de consommables

3 - Le caractère innovant : 5 %

Il s'apprécie comme une capacité particulière et peu commune du matériel proposé

4 - Le service après-vente : 10 %

Il s'apprécie en fonction des délais d'intervention et de la technicité mise en oeuvre. Il peut s'agir, par exemple de diagnostic à distance.

5 - La qualité : 15 %

La qualité s'apprécie en fonction :

- de l'esthétique des produits proposés,
- de la nature des matériaux,
- du bruit émis en fonctionnement,
- du temps de préchauffage avant-première copie

6 - Les performances en matière de protection de l'environnement : 5 %

A ce titre, il est pertinent d'indiquer :

- les mesures prises pour le recyclage des matériels
- les mesures prises pour le recyclage des consommables
- Les caractéristiques des matériels en matière d'économie d'énergie
- Les dispositions en vigueur pour limiter l'empreinte carbone des produits proposés.

7 - Les conditions de livraison : 5 %

Le soumissionnaire indique les contraintes liées à la livraison sur le site de l'AGEFMA et le niveau de prise en charge qu'il s'impose afin de réduire au minimum l'impact de la livraison sur l'organisation de l'AGEFMA.

A ce titre il indique le délai entre la récupération des matériels et consommables usagés déjà présents sur le site, et celui de mise en route des matériels nouveaux

8 - Les délais d'exécution : 10 %

Il s'agit du délai entre la date d'engagement et la date de mise à disposition de l'ensemble des copieurs. Le délai le plus court obtient la note maximale de 10. Les autres délais sont notés proportionnellement.

Date limite : Date limite de réception des offres : 03/02/20 à 13h00

Renseignements divers : Le présent marché est exclusivement dématérialisé. Les questions peuvent être posées par l'intermédiaire du profil acheteur.

Les questions techniques peuvent être posées à Mme Myriam SAINGRE - DG par courriel à l'adresse : myriam.saingre@agefma.fr ou au 0596 711 102

Adresse Internet du profil acheteur :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2020_5oK0vXhbVv